

ONIX CF4



BOUTEILLE MULTIFONCTION ÉMAILLÉE ET ISOLÉE SPÉCIAL FROID

pour les installations de chauffage et de rafraîchissement, avec pompe à chaleur à 1 circuit de chauffage

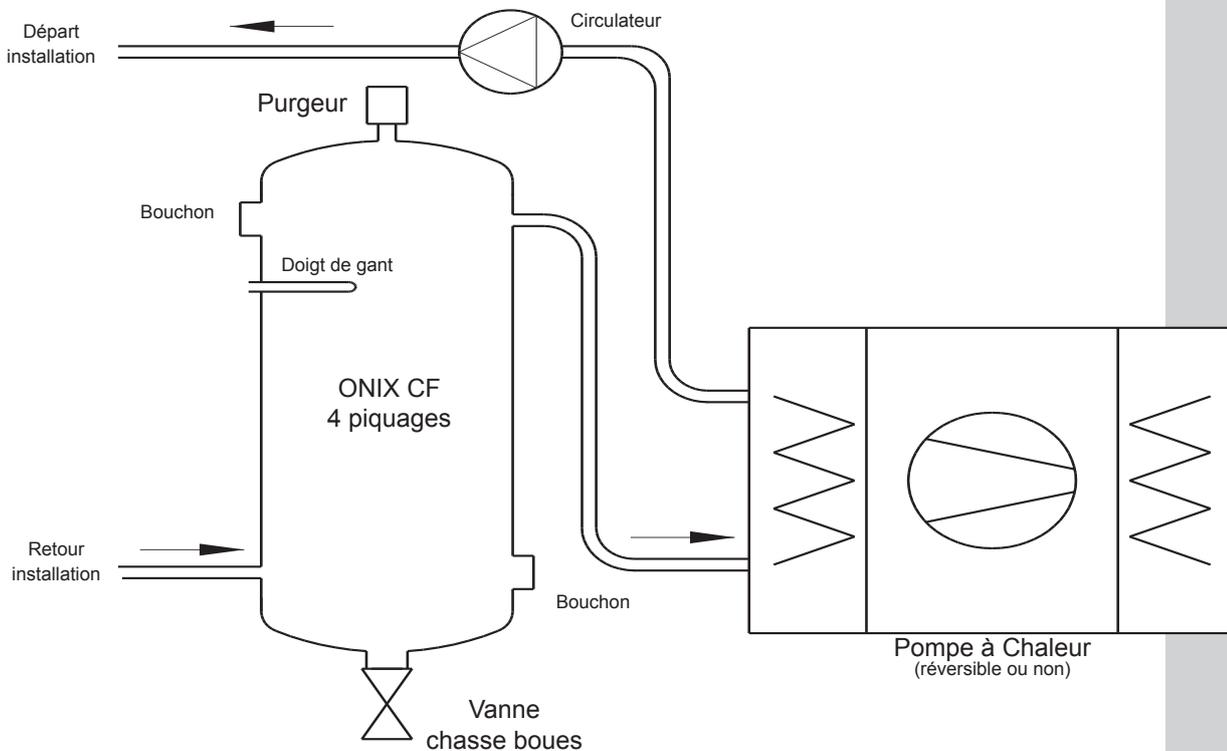
Ed. 0209078
Ref.1871510

Notice technique d'installation



Fabrication française

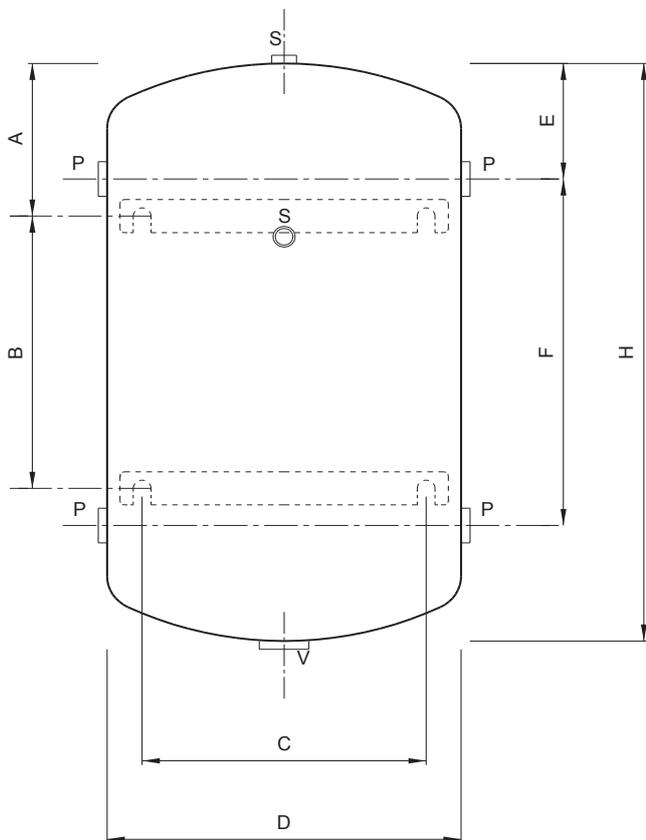
1 - INSTALLATION AVEC POMPE À CHALEUR (RÉVERSIBLE OU NON) NÉCESSITANT UN VOLUME D'EAU COMPLÉMENTAIRE DE L'INSTALLATION



CERTIFICAT DE GARANTIE à joindre en cas de retour sous garantie

NOM :	ADRESSE :	CACHET DE L'INSTALLATEUR
DÉSIGNATION DE D'APPAREIL :	VILLE :	
	CODE POSTAL :	
N° DE SÉRIE :	TÉL :	DATE D'INSTALLATION :

DIMENSIONS ONIX 100 CF 4 ET 200 CF 4



NOTA :

La chasse des boues est à effectuer une fois par an. Pour cela, ouvrir brusquement la vanne de chasse des boues pendant quelques secondes, jusqu'à obtenir une eau claire. Après fermeture de la vanne, rajouter un peu d'eau dans le circuit de chauffage pour revenir à la pression habituelle de fonctionnement (en général 1 à 1,5 bar à froid).

modèle		ONIX 100 CF4	ONIX 200 CF4
capacité	(litres)	100	200
nombre piquages P		4	
A	(mm)	295	375
B	(mm)	320	500
C	(mm)	440	440
D	(mm)	440	540
P		1"1/4	
V		1"1/4	
S		1/2"	
E	(mm)	188	208
F	(mm)	537	732
H	(mm)	913	1148
Poids	(kg)	30	40



CONDITIONS CONTRACTUELLES DE GARANTIE

- Cet appareil est garanti 3 ans contre tout vice de construction ou défaut de fonctionnement. Au delà de cette période, prendre contact directement auprès du fabricant.
- La garantie ne couvre pas les incidents dus à un entretien défectueux ou à un mauvais usage : erreur de branchement, chute, choc etc...
- En cas d'incident de marche, rappeler le type de l'appareil.
- Les frais de port et d'emballage sont à la charge de l'utilisateur.
- LA GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS aux appareils démontés ou réparés en dehors de nos ateliers.
- Les dispositions du présent bon de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code Civil.
- En cas de contestation, la seule juridiction est celle du Tribunal de Commerce d'Abbeville. Cette clause doit être réputée, condition essentielle sans laquelle nous n'aurions pas traité.